



Litige avec agence immobiliere

Par **filou 38**, le **14/10/2011** à **10:45**

Bonjour,rnJ'ai un problème avec une agence immobilière qui m'a fait signer un mandat semi exclusif alors que j'avais déjà signé un mandat identique dans une autre agence.rnrnJ'ai signé un compromis de vente de particulier à particulier et la première agence me réclame la moitié des frais d'agence.rnrnPuis je avoir un recours ?rnrnMerci de votre aidernrnCordialement,rnMr MARQUIS

Par **edith1034**, le **14/10/2011** à **14:30**

aucunrnrnvous ne devez rienrnrnun contrat semi exclusif n'a aucun sensrnrnpour tout savoir sur le compromis de vente rnrn<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **vanceslas**, le **15/10/2011** à **15:52**

Bonjour non un mandat exclusif a du sens il est appelé différemment selon les agences mais c'est un contrat où il est stipulé que le vendeur peut trouver un acquéreur lui-même mais devra le diriger vers l'agence qui ne prendra que la moitié de ses honoraires convenus au mandat ne prenez pas la demande de l'agence à la légère de plus vous avez fait la bêtise deux fois l'autre agence pourrait ce réveiller et demander également la moitié de sa commission à noter que les agences doivent vous demander une indemnité correspondant à leurs honoraires une commission n'est du que si la vente est conclue par l'agence donc soyez prudent bon week end

Par **filou 38**, le **15/10/2011** à **19:14**

Merci beaucoup pour vos reponses mais probleme regle car mon acquereur n'a pas pu avoir son pret donc vente annule. Je vais envoyer ma lettre recommandée pour résilier avec l'agence puis je remet mon appart en vente. Merci encore. Le mandat de la deuxième agence était expiré.

Par **edith1034**, le **16/10/2011** à **07:52**

oui mais s'il s'agit vraiment d'un mandat d'exclusivité et si le délai est passé renouvelez votre mandat